

Comité Départemental de tir à l'arc de Haute Loire



Règlement :

- 1) Le tournoi comprend 3 manches sur 3 compétitions différentes du département de Haute-Loire
- 2) Une seule inscription de 30€ pour le tournoi qui comprend les 3 manches
- 3) L'inscription doit être réglée au comité de Haute-Loire (Le comité reverse 9€ par inscrit à chaque organisateur)
- 4) Des points seront attribués en fonction du classement de chaque manche
- 5) L'archer qui participe au tournoi doit informer l'organisateur au greffe
- 6) Seul le classement de la compétition désignera le nombre point distribué
1^{er} = 10 points / 2^{ème} = 6 points / 3^{ème} = 4 points / 4^{ème} = 2 points / 5^{ème} = 1 point
- 7) Le trophée sera remis lors de la dernière manche
- 8) 6 grandes catégories :
 - Les espoirs arc classique H/F (Benjamin, Minimes, Cadets, Juniors)
 - Les confirmés arc classique H/F (Scratch)

Comité départemental de tir à l'arc de Haute Loire Association loi 1901 N° W432000531
siège social 6 rue de la Ronzade 43000 Le PUY en VELAY
correspondance Michel PERRIN 8 rue Diderot 42240 UNIEUX Tel : 04/77/56/66/01



Site interne <http://tiralarc43.sportsregions.fr>

Comité Départemental de tir à l'arc de Haute Loire

- Les espoirs arc à poulies H/F (Benjamin, Minimes) Cadets, Juniors)
- Les confirmés arc à poulies H/F (Séniors, Vétérans, S.Vétéran)
- Elite femme classique (de Benjamin à S.Vétéran)
- Elite femme arc à poulies (de Benjamin à S.Vétéran)

*Comité départemental de tir à l'arc de Haute Loire Association loi 1901 N° W432000531
siège social 6 rue de la Ronzade 43000 Le PUY en VELAY
correspondance Michel PERRIN 8 rue Diderot 42240 UNIEUX Tel : 04/77/56/66/01*



Site interne <http://tiralarc43.sportsregions.fr>